

PROGRAMME DU TITRE PRO ADVF EN ALTERNANCE

Le métier de l'assistant(e) de vie aux familles :

Le titre professionnel relève du Ministère du Travail, il permet d'exercer des emplois le plus souvent au domicile des particuliers. Il est reconnu par les professionnels pour son caractère opérationnel et sa polyvalence vis-à-vis des publics variés : enfants, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Le titre professionnel relève du Ministère du Travail.

Le titre professionnel ADVF peut être acquis bloc de compétences par bloc de compétences ou en totalité, par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'ADVF :

- Contribue au bien-être des personnes dans le respect de leur vie privée, de leur dignité et de leur intégrité.
- Il met en œuvre les gestes et techniques appropriés pour accompagner les différents publics concernés en toute sécurité.
- Il assure également la garde des enfants vivant à domicile.

L'ADVF s'adapte à des contextes divers en faisant preuve de bienveillance, d'écoute et de contrôle de soi. Compte tenu de la spécificité du travail à domicile, il doit savoir travailler en autonomie.

Le programme :

La formation se déroule sur une durée de douze mois, à partir du 02 Octobre 2023, en alternance entre plusieurs périodes de formation au centre (centralisée sur les mercredis, et la première semaine des vacances scolaires) et des périodes d'activité professionnelles chez l'employeur.

Le titre pro ADVF comporte :

- 406h en centre de formation
- 35h de formation en milieu professionnel pour les apprentis exerçant leur alternance à domicile
- 70h de formation en milieu professionnel pour les apprentis exerçant leur alternance en structure

La participation de l'apprenant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Le titre pro ADVF se décline en 3 blocs de compétences :

CCP 1 : Entretien du logement et du linge d'un particulier

CCP 2 : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

CCP 3 : Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile.

Le titre professionnel est complété par un bloc de compétences sanctionnés par un certificat complémentaire de spécialisation (CCS) : Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

La formation en milieu professionnel comprend un stage à réaliser dans le domaine de la petite enfance pour les deux cursus, ainsi qu'un stage supplémentaire à domicile pour les alternants exerçant en structure.

Modalités d'examen :

La certification s'effectue au centre de formation au sein d'un appartement pédagogique et dure 2h20. Le candidat tire un sujet au sort et effectue sa pratique sur un comédien et sur un poupon représentant un enfant en bas âge. Les examinateurs sont deux jurys validés par la DREETS.

L'examen se compose :

- de 5 minutes pour prendre connaissance du sujet
- d'une heure d'intervention auprès de la personne adulte (comédien)
- de 10 minutes pour que le candidat commente son intervention
- de 25 minutes où le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- de 25 minutes où le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.
- Et de 15 minutes d'échange sur le dossier professionnel.

A la fin des épreuves, le jury délibère et remplit les PV.

L'inscription, le suivi et la validation de chaque stagiaire s'effectuera sur la session d'examen finale via la plateforme CERES de la DREETS.